

CARTHAGE CEMENT SA

Rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020



Rapport général



Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'expertise Comptable
Imm. PwC Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis - Tunisie.
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789
RC B18851 1997 . Id.Fisc- 033432 B.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44, Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn

Tunis le 9 mars 2021

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 135.979.012 DT, y compris le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 19.364.586 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1- Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur « BINA TRADE » (partie liée) a atteint un montant de 20.430.680 DT au 31 décembre 2020 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs exercices et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT détient une créance sur la société « Maghreb Transport » (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis l'exercice 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 21.010.513 DT au 31 décembre 2020. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2- Ainsi qu'il en est fait mention dans la note VI aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. À la suite d'un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En août 2012, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : CARTHAGE CEMENT SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 31 décembre 2020 à 1.769.552 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour une valeur brute de 103.890.659 DT provisionnée à hauteur de 672.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût). Pour l'inventaire physique des produits agrégats et clinker, la société fait appel à un expert géologue.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à assister à l'inventaire physique des stocks, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant brut de 53.945.623 DT et provisionnées à hauteur de 4.734.321 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

- 1- La note II .1 aux états financiers qui décrit le litige opposant actuellement la société aux constructeurs de la cimenterie. La cour d'appel a émis un jugement, en date du 15 novembre 2019, condamnant solidairement des représentants légaux des sociétés FLsmidth, PROKON, EKON (constructeurs de la cimenterie) ainsi que les actionnaires

fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA, Belhassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidh en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à CARTHAGE CEMENT (selon le cours historique) au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. CARTHAGE CEMENT a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard indûment payés, des pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Par ailleurs, et compte tenu de l'avancement des procédures liées à cette affaire et de la reconnaissance faite par l'une des parties condamnées des faits reprochés, la société a procédé à la comptabilisation de l'impact de ce jugement dans ses comptes ce qui a donné lieu à un gain de 16.542.610 DT constaté dans les états financiers au 31/12/2020. La société a procédé aussi à la suspension de la constatation des intérêts sur le compte courant Lazhar STA.

2- La note II-2 aux états financiers qui décrit le différend qui oppose actuellement CARTHAGE CEMENT à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). CARTHAGE CEMENT réclame un montant de 12.6 MDT relatif principalement à la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. A cet effet, la société a procédé à la comptabilisation d'un gain de 2.816.071 DT correspondant au montant des dettes dues par CARTHAGE CEMENT à NLS au 31 décembre 2020.

3- La note II-3 aux états financiers qui décrit l'affaire en justice qui a été intentée par la société CARTHAGE CEMENT en 2020 et se rapportant à un soupçon de commission illégale dans le cadre du contrat d'exploitation de la cimenterie par la société NLS.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées sont toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé.

- La note V aux états financiers décrivant la situation financière de CARTHAGE CEMENT qui connaît, depuis plusieurs années, des difficultés de trésorerie et n'arrivait pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis l'exercice 2019 plusieurs actions dont notamment une restructuration financière ayant abouti à une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT) et un accord de restructuration des emprunts bancaires (prévoyant notamment une période de grâce de 18 mois et la baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%). Sur la base de ces éléments, le management de la société a établi un business plan pour la période 2021-2025 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société à honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan, de l'accès aux sources de financement externes et du soutien financier des actionnaires de la société

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. Nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée et la mise à jour des résultats d'inventaire physique des immobilisations.

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Les états financiers de la société, arrêtés au 31 décembre 2020, font apparaître des fonds propres inférieurs à la moitié du capital social. Compte tenu de cette situation et conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le Conseil d'Administration du 12 février 2021 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 24 mars 2021 afin de se prononcer sur la continuité d'exploitation de la société.

Il est à rappeler que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 août 2020 a décidé, après avoir constaté la situation des capitaux propres au 31 décembre 2019, la poursuite de l'activité de la société.

Révélation au procureur de la république

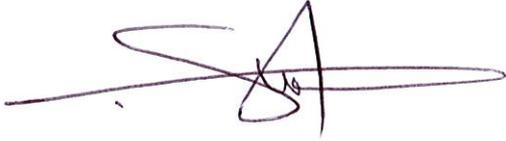
Nous avons pris connaissance que la société a déposé une plainte pénale au titre de l'affaire de soupçon de commission illégale décrite au niveau de note II-3 des états financiers. En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons procédé, le 8 mars 2021, à une révélation au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

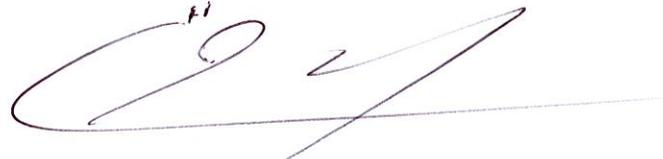
Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**



Ahmed SAHNOUN

F.M.B.Z KPMG TUNISIE



Mohamed HZAMI

Les Commissaires aux Comptes Ass.
M.T.B.F
Membre de PwC Network
100m, PwC - Rue Lac d'Annecy
1003 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900
Fax: 216.71.661.789
MF : 0033432B/A/W/000



Rapport Spécial



Les Commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'expertise Comptable
Imm. PwC Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac
1053 Tunis - Tunisie.
Tél +216 71 963 900 Fax +216 71 861 789
RC B18851 1997 . Id.Fisc- 033432 B.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 19 43 44, Fax : +216 71 19 43 20
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000
www.kpmg.com/tn

Tunis le 9 mars 2021

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- 1- Au cours de l'exercice 2020, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en TTC de 49.297 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est nul au 31 décembre 2020.

- 2- La société a conclu courant 2020 avec les banques des accords de consolidation et de rééchelonnement des dettes à moyen et long terme pour un montant globale de 346.690.096 DT moyennant une période de grâce de 18 mois et un taux d'intérêts de TMM+1,5%. Cette transaction a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 03 janvier 2020. Le détail par banque se présente comme suit :

Banques	<u>Montant en DT</u>
Amen Bank	1 375 246
BTK	18 509 341
Attijari Bank	16 210 000
Arab Tunisian Bank	8 000 000
BH Bank	54 879 617
STB	53 116 048
Banque de Tunisie	79 500 000
BNA	59 963 789
BIAT	23 300 000
BTL	22 500 000
BTE	9 336 055
<u>Total</u>	<u>346 690 096</u>

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020

- 1- La société a conclu courant 2019 un accord de consolidation des dettes bancaires pour un montant de 16.000.000 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 1.650.088 DT.
- 2- En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an.
En 2020, dans le ce cadre de l'opération d'augmentation du capital approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et conformément à la décision du conseil d'administration du 26 mars 2020, le solde de la dette y compris les intérêts non encore payés nets d'impôts ont été convertis dans le capital social à hauteur 5.193.383 DT en nominal et 1.038.676 DT comme prime d'émission.
- 3- Au 31 décembre 2020, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 3.486.443 DT dont 1.024.513 DT à moins d'un an et 2.461.930 DT à plus d'un an.
- 4- Au 31 décembre 2020, les concours bancaires obtenus par CARTHAGE CEMENT totalisent un montant de 14.643.002 DT.

- 5- Au 31 décembre 2020, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 3.250.00 DT, 18.047.000 DT et 2.298.995 DT.
- 6- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINA CORP» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées.

Suite à la décision de la cour d'appel relative à l'affaire de surfacturation de la cimenterie tel que c'est décrit au niveau de la note II-2 aux états financiers, la société a arrêté depuis octobre 2019 le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

Par ailleurs, et dans le ce cadre de l'opération d'augmentation du capital approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et conformément à la décision du conseil d'administration du 26 mars 2020, le compte courant de BINA CORP y compris les intérêts nets d'impôts ont été convertis dans le capital social à hauteur 51.669.241 DT en nominal et 10.333.848 DT comme prime d'émission.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2020 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	-	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955	29 049 955
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	-	35 664 442
Total	<u>52 277 356</u>	<u>121 101 761</u>

- 7- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. L'encours des créances détenues

par CARTHAGE CEMENT sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2020 à 20.585.035 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

- 8- La société BINA Trade a facturé en 2020 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 49.880 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez CARTHAGE CEMENT s'élève à 154.355 DT au 31 décembre 2020.
- 9- En date du 27 juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2020 s'élève à un montant hors taxes de 652.167 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} août 2016.

- 10- La société « Les Carrelages de Berbères » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2020 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société CARTHAGE CEMENT détient une créance envers « Les Carrelages de Berbères » qui s'élève à 136.481 DT au 31 décembre 2020.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Le conseil d'administration du 2 juillet 2020, a renouvelé le mandat de Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société pour une durée de trois

ans prenant fin le 30 juin 2023 et il lui a accordée une augmentation de 3.000 DT dans sa rémunération mensuelle nette.

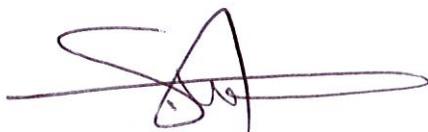
- L'assemblée générale ordinaire du 28 août 2020 a fixé les jetons de présence à accorder aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 pour 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT et elle a fixé la rémunération des membres du comité d'audit au titre du même exercice à 1.000 DT en net par séance et par administrateur présent.

Les obligations et engagements de la société CARTHAGE CEMENT envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

En DT	Rémunération
<i>Rémunérations et avantages accordés au directeur général</i>	
Rémunérations accordées au directeur général en 2020 (y compris la prime 2019) et les charges patronales	410 045
Provision pour prime de bilan et le 13 ^{ème} à verser en 2021 (y compris charges patronales)	56 609
Avantages en nature accordés aux directeur général	15 711
<i>Jetons de présence accordés aux administrateurs</i>	64 000
<i>Rémunérations accordées aux membres du comité d'audit</i>	15 000

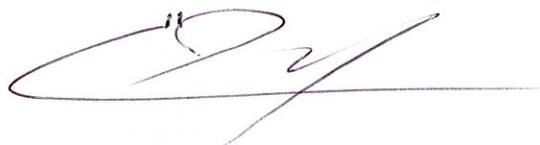
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**



Ahmed SAHNOUN

F.M.B.Z KPMG TUNISIE



Mohamed HZAMI

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F
Membre de PwC Network
Imm. P&A/001 Lac d'Annecy
1003 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216/71.194.344 / 71.963.800
Fax: 216/71.194.320 / 71.961.789
MF : 0033432B/A/M/000
Tél: 71.961.789
Tél: 71.961.789
Tél: 71.961.789



Etats financiers

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>	<u>31-déc</u> <u>2019</u>
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		4 515 018	4 101 413
Moins : amortissements II		-2 579 922	-2 237 471
	1	<u>1 935 096</u>	<u>1 863 942</u>
Immobilisations corporelles		963 072 979	995 475 736
Moins : amortissements IC		-362 926 014	-340 023 888
	2	<u>600 146 965</u>	<u>655 451 848</u>
Immobilisations financières		5 260 804	5 334 342
Moins : provisions IF		-96 217	-96 217
	3	<u>5 164 587</u>	<u>5 238 125</u>
		<u>607 246 648</u>	<u>662 553 915</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>			
Autres actifs non courants	4	6 314 282	5 132 610
		<u>613 560 930</u>	<u>667 686 525</u>
<u>Total des actifs non courants</u>			
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		103 890 659	91 457 678
Moins : Provisions/Stocks		-672 805	-472 805
	5	<u>103 217 854</u>	<u>90 984 873</u>
Clients et comptes rattachés		53 945 623	39 506 932
Moins : Provisions /Clients		-4 734 321	-3 105 388
	6	<u>49 211 302</u>	<u>36 401 544</u>
Autres actifs courants	7	67 690 314	25 119 327
Liquidités et équivalents de liquidités	8	10 894 547	5 619 891
		<u>231 014 017</u>	<u>158 125 634</u>
<u>Total des actifs courants</u>			
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>844 574 947</u>	<u>825 812 159</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>	<u>31-déc</u> <u>2019</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		343 624 940	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		151 619 117	117 321 012
Résultats reportés		- 82 281 793	- 78 779 603
Amortissements différés		- 285 768 020	- 241 977 767
Pertes non reportables		- 12 977 853	- 8 959 545
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>116 614 426</u>	<u>-37 863 455</u>
Résultat de l'exercice		19 364 586	- 51 310 751
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	<u>135 979 012</u>	<u>-89 174 206</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	350 790 240	271 424 967
Crédits bails	11	2 461 930	758 682
Comptes courants actionnaires	12	52 277 356	121 101 761
Provisions pour risques et charges	13	5 064 945	5 210 805
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>410 594 471</u>	<u>398 496 215</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	52 481 060	78 031 356
Autres passifs courants	15	163 195 027	168 323 648
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	82 325 377	270 135 146
<u>Total des passifs courants</u>		<u>298 001 464</u>	<u>516 490 150</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>708 595 935</u>	<u>914 986 365</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>844 574 947</u>	<u>825 812 159</u>

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>31-déc</u> <u>2020</u>	<u>31-déc</u> <u>2019</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	252 976 021	249 594 617
Production immobilisée	18	14 506 083	8 275 517
Total produits d'exploitation		267 482 104	257 870 134
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		- 9 375 191	- 26 190 126
Achats d'approvisionnements consommés	19	122 327 777	169 301 606
Charges de personnel	20	32 090 674	28 794 409
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	41 114 407	45 826 629
Autres charges d'exploitation	22	21 726 441	17 026 242
Total des charges d'exploitation		207 884 108	234 758 760
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 597 996	23 111 374
Charges financières nettes	23	- 57 004 412	- 72 705 320
Produits des placements	24	710 155	18 683
Autres gains ordinaires	25	20 080 496	523 628
Autres pertes ordinaires	26	- 3 430 536	- 1 685 626
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		19 953 699	-50 737 261
Impôt sur les sociétés		-589 113	-573 490
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		19 364 586	-51 310 751

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u> <u>2020</u>	<u>31-déc</u> <u>2019</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	273 907 419	324 447 279
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	- 237 616 184	- 274 543 936
Intérêts payés	- 16 940 134	- 9 135 384
Impôts et taxes payés	- 60 897	-52 132
Encaissements des produits de placement	583 674	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19 873 878	40 715 826
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 809 589	- 1 560 731
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	- 1 084 305	- 1 323 000
	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	- 5 893 894	-2 883 731
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant de l'émission d'actions	137 553 484	-
Encaissements provenant des emprunts bancaires	427 530 768	71 463 805
Intérêts payés sur remboursement d'emprunt	- 66 941 302	-27 502 683
Remboursements des emprunts bancaires	- 453 256 451	-95 765 384
Remboursements comptes courants actionnaires	-	- 2 644 725
Remboursements des crédits Leasing	-2 215 478	- 1 511 963
Flux de trésorerie provenant des/(affectés aux) activités de financement	42 671 021	-55 960 949
Variation de trésorerie	56 651 005	-18 128 854
<i>Liquidités et équivalents de liquidité à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>-60 399 460</i>	<i>- 42 270 606</i>
<i>Liquidités et équivalents de liquidité à la clôture de l'exercice</i>	<i>- 3 748 455</i>	<i>-60 399 460</i>

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 22.377.477 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Evènements significatifs de l'exercice

II.1. Affaire de surfacturation

La société a constaté courant l'exercice 2020 l'impact de l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

En effet, la cour d'appel a émis un jugement en date du 15 novembre 2019 condamnant solidairement les représentants légaux des constructeurs de la cimenterie (FLsmidth, PROKON, EKON) ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi et deux intermédiaires (représentants de la société FLsmidth en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard payés indûment, les pénalités de retard ainsi que les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Sur ordonnance par requête et à la demande de la société, un expert judiciaire a été désigné par le tribunal de première instance pour estimer tous

les montants précédemment cités. A la date de présente publication de ces états financiers, la cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement.

Par ailleurs, l'un des condamnés s'est opposé et un autre condamné s'est pourvu en cassation. Le reste des condamnés étant en état de fuite ne se sont pas manifestés.

Le 17 avril 2020, Carthage Cement a reçu deux virements de la part de FLsmidth pour un montant total de 2 millions d'euros. Cet événement, en sus du courrier du 4 mars 2020 de reconnaissance des faits, sont considérés par le management comme un signe de reconnaissance de la part de FLsmidth de son implication.

Sur la base de ces éléments, le management estime que le montant de 30 millions d'euros constitue à ce stade le montant minimum dont la probabilité qu'il soit acquis par la société est assez élevée. Par ailleurs, la société dispose déjà dans ses comptes des dettes courantes envers les parties condamnées qui permettent de couvrir en partie le montant de 30 millions d'euros. Carthage Cement détient aussi une dette en compte courant actionnaire envers Mr Lazhar STA pour un montant de 52.277.356 DT à fin novembre 2019. Ainsi, le management a procédé à la comptabilisation des impacts comptables de ce jugement au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et il a aussi arrêté le décompte des intérêts sur le compte courant de Mr Lazhar STA.

Du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de l'exercice et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan :	
▪ Construction Cimenterie	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie	9 980 229
▪ Produits à recevoir*	40 920 987
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie*	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (Trésorerie)	6 305 032
Etat de résultat :	
▪ Gains Ordinaires	16 542 610

(*) : Cette dette correspond à un montant restant du envers les constructeurs de la cimenterie et qui a fait l'objet d'une décision de gel de la part des juges dans le cadre des procédures liées à l'affaire de surfacturation. En application du principe de prééminence du fond sur la forme, le management a procédé à une présentation de ces dettes en net des produits à recevoir constatés au titre de cette affaire.

Il est à rappeler aussi qu'un montant de 8,2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016), annulant l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding »- MoU),

lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;

II.2. Affaire intentée contre NLS suite à l'expiration du contrat d'exploitation de la cimenterie

Un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie et qui est aussi une partie liée de FLS Smith). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui aurait dû être réalisée par cette dernière avant le transfert de la cimenterie ainsi que d'autres frais et charges qui devraient être supportées par NLS et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

La société Carthage Cement réclame un montant de 12.6 MDT correspondant principalement aux frais de maintenance de la cimenterie (susmentionnés) déterminés sur la base d'une inspection technique réalisée par un bureau d'étude externe sur l'état de la cimenterie transférée par NLS à Carthage Cement. Une procédure de demande d'une action en arbitrage au titre de cette affaire est en cours.

Le management a procédé à la constatation d'un gain de 2,8 MDT correspondant au montant des dettes de NLS dans les comptes de la société. Le management considère que ce montant est le gain minimum qui sera réalisé par Carthage Cement en attendant le dénouement du différend opposant les deux parties.

II.3. Affaire sur des commissions illégales

Lors des investigations effectuées au titre de l'affaire de surfacturation citée plus haut, il a été évoqué l'existence d'un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.

A cet effet, la société Carthage Cement a déposé une plainte pénale devant le tribunal de première instance en date du 06 juillet 2017 demandant l'autorisation d'ouvrir une enquête judiciaire concernant ce soupçon. La procédure ayant traîné, la société a déposé en 2020 une demande auprès du procureur de la république pour lui rappeler l'affaire en question. Le procureur de la république a alors ordonné le 12 mars 2020 l'ouverture d'une enquête auprès du juge d'instruction du pôle financier. Cette enquête est toujours en cours à la date de publication des présents états financiers.

Les procédures liées aux trois affaires susmentionnées dans les paragraphes II.1, II.2 et II.3 sont toujours en cours à la date de publication des présents états financiers. Pour l'arrêté des états financiers 2020, le management a procédé à l'aide des conseillers juridiques à l'estimation des impacts financiers probables et a procédé aux écritures comptables nécessaires.

L'impact final des sur les états financiers de ces affaires ne peut être de manière définitive que lorsque les procédures judiciaires sont finalisées.

II.4. Crise COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré l'état de pandémie en relation avec la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de 16 mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

Dès le début de la crise sanitaire COVID-19 et avant même les premières mesures prises par les autorités tunisiennes, la société a procédé à la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA) et des mesures clés pour assurer la sécurité des salariés et maintenir l'activité essentielle de la société. Ce plan de continuité a permis de mettre en place les mesures barrières de prévention, les règles de communication interne et externe de la société et l'ajustement de la chaîne logistique.

La crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie du COVID-19 a impacté négativement l'activité de la société. En effet, le management a décidé de suspendre l'ensemble de ses activités (production et vente) depuis le 23 mars 2020 et ce jusqu'au déconfinement progressif qui a été décidé par le gouvernement Tunisien à partir du 04 mai 2020. De ce fait, une reprise partielle du service « livraison de marchandises » a été autorisée par le management à partir du 4 mai 2020 alors que la reprise générale des autres activités de la société n'a eu lieu que vers la fin du mois de mai.

Cette fermeture a eu comme conséquence un impact négatif sur le résultat estimé à 24,7 MDT. Il est à noter par ailleurs que ledit résultat tient compte d'un gain exceptionnel de 20,6 MDT.

Pour faire face à cette situation, la société a souscrit aux mesures gouvernementales prévues par le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-6 du 16 avril 2020 et a obtenu un accord de principe pour le bénéfice des mesures d'accompagnement fiscales et bancaires prévues à cet effet et qui sont relatives principalement au rééchelonnement des dettes fiscales sur 7 ans et des dettes bancaires en commun accord avec les banques concernées

Par ailleurs, le management s'est assuré de la recouvrabilité de ses actifs dont principalement les stocks et les créances envers les clients et a constaté les provisions nécessaires.

II.5. Performance 2020

Malgré les impacts négatifs du COVID-19, la société a pu réaliser une très bonne performance en 2020 en réalisant un excédent brut d'exploitation de 101 MDT en 2020 comparé à 69 MDT en 2019 et 32 MDT en 2018. Cette performance est expliquée par l'effet combiné des éléments suivants :

- Maintien du même niveau des revenus en 2020 comparé à 2019 malgré l'arrêt enregistré suite au COVID-19 ;
- Réalisation des économies de coût importants au niveau de l'énergie suite à une optimisation dans le mix entre le gaz et le petcoke ;
- Arrivée à terme du contrat de sous-traitance avec le prestataire NLS en octobre 2019 et la reprise de la production de ciment en interne ce qui a donné lieu à une optimisation importante au niveau des charges.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes (« NCT ») telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1. Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2. Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

IV.3. Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4. Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service à accorder au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en une action de licenciement volontaire. Par ailleurs, le management a prévu un business plan qui tient compte dudit plan de restructuration.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

IV.5. Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géologue) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats et clinker). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.6. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

IV.7. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de

clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.8. Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.9. Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

IV.10. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.11. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. *Situation financière de la société*

La société Carthage Cement a connu des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulés suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement ainsi qu'un coût élevé de la sous-traitance de la production de ciment (voir note II).
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 362 millions de DT au 31 décembre 2020 (y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 millions de DT).

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris depuis 2019 et courant 2020 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à :
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT).. Cette augmentation du capital a été rémunérée par apport en cash et par la conversion de certaines dettes (voir note 9 pour plus de détails).
 - ✓ une restructuration des emprunts bancaires avec le pool bancaire (une période de grâce de 18 mois a été accordée, baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ayant contribué à la réduction de l'effectif de la société ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;
- Relance de l'appel d'offre de la cession de la part de l'Etat dans le capital de Carthage Cement.

Ainsi, la situation financière de la société s'est nettement améliorée en 2020 qui a connu une nette amélioration des indicateurs financiers clés de la société (Résultat brut d'exploitation et niveau d'endettement)

Par ailleurs et sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2021-2025 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

VI. Contrôles fiscaux en cours

VI-1. Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. La cour de cassation n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

VI-2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade (devenue BINA TRADE) a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et BINA TRADE, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts

et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

VI-3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation.

Une provision de 1.769.552 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS**NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2020 un solde de 1.935.096 DT, contre 1.863.942 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	942 809	727 790
Logiciels	739 670	661 275
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	120 191	-
Immobilisations incorporelles brutes	4 515 018	4 101 413
Amortissements cumulés	-2 579 922	-2 237 471
Immobilisations incorporelles nettes	1 935 096	1 863 942

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2020 un solde net de 600.146.965 DT, contre 655.451.848 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	4 154 503	3 967 131
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	447 531 281	471 163 723
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Matériel de transport	1 565 237	1 473 042
Matériel industriel	15 322 893	13 774 409
Matériel informatique	1 544 541	1 308 806
Mobilier & Matériel de bureau	1 244 337	1 093 843
Installations techniques cimenterie	308 232 822	338 785 134
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	43 585 524	39 147 382
Pièces de rechanges spécifiques pour consommation	2 136 703	-
Immobilisations corporelles en cours (A)	16 727 336	9 761 768
Pièces de rechanges spécifiques en magasin	6 027 305	-
Immobilisations corporelles brutes	963 072 979	995 475 736
Amortissements cumulés	- 362 926 014 -	340 023 888
Immobilisations corporelles nettes	600 146 965	655 451 848

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS					VCN AU 31/12/2020
	AU 31/12/2019	Acquisition	Régularisa ^o (*)	Transfert	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019	Régularisa ^o	Dotation	AU 31/12/2020			
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 350 370	-	135 000	1 485 370	1 214 630		
Logiciels	661 275	78 395	-	-	739 670	612 399	-	40 187	652 586	87 084		
Licences	727 790	215 019	-	-	942 809	262 354	-	167 264	429 618	513 191		
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-		
Immobilisations incorporelles en cours	-	120 191	-	-	120 191	-	-	-	-	120 191		
Total immobilisations incorporelles	4 101 413	413 605	-	-	4 515 018	2 237 471	-	342 451	2 579 922	1 935 096		
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922		
Agencements, Aménagements et Installations	3 967 131	187 372	-	-	4 154 503	2 298 246	-	329 602	2 627 848	1 526 655		
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	31 277 977	-	2 234 141	33 512 118	78 194 942		
Constructions	471 163 723	13 395	-31 084 965	7 439 128	447 531 281	149 388 124	-6 562 381	19 794 505	162 620 248	284 911 033		
Installations techniques cimenterie	338 785 134	147 954	-31 516 514	816 248	308 232 822	105 013 576	-9 980 229	14 706 646	109 739 993	198 492 829		
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-		
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-		
Matériel de transport	1 473 042	92 195	-	-	1 565 237	989 051	-	112 971	1 102 022	463 215		
Matériel industriel	13 774 409	1 548 484	-	-	15 322 893	12 735 298	-	226 189	12 961 487	2 361 406		
Matériel informatique	1 308 806	235 735	-	-	1 544 541	1 026 081	-	143 910	1 169 991	374 550		
Mobilier & Matériel de bureau	1 093 843	150 494	-	-	1 244 337	916 281	-	73 892	990 173	254 164		
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	28 946	-	3 144	32 090	30 799		
Matériel acquis en leasing	39 147 383	4 438 141	-	-	43 585 524	36 085 682	-	1 547 618	37 633 300	5 952 224		
Pièces de rechanges spécifiques	-	2 136 703	-	-	2 136 703	-	-	272 118	272 118	1 864 585		
Immobilisations corporelles en cours	9 761 768	17 358 092	-	-10 392 524	16 727 336	-	-	-	-	16 727 336		
Pièces de rechanges spécifiques en magasin	-	6 027 305	-	-	6 027 305	-	-	-	-	6 027 305		
Total immobilisations corporelles	995 475 736	32 335 870	-62 601 479	-2 137 148	963 072 979	340 023 888	-16 542 610	39 444 736	362 926 014	600 146 965		
Total des immobilisations	999 577 149	32 749 475	-62 601 479	-2 137 148	967 587 997	342 261 359	-16 542 610	39 787 187	365 505 936	602 206		

(*) Voir note II.1 pour plus de détails

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit au 31 décembre 2020:

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Titres de participation	350 883	350 883
Prêts au personnel	535 982	422 753
Dépôts et cautionnements versés	4 373 939	4 560 706
Immobilisations financières brutes	5 260 804	5 334 342
Provision pour dépréciation	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	5 164 587	5 238 125

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2020 à un solde net de 6.314.282 DT.
Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Charges à répartir*	10 117 261	6 394 704
Résorption	-3 802 979	-1 262 094
Total des autres actifs non courants	6 314 282	5 132 610

* Ce montant correspond au coût de l'opération de restructuration de l'effectif de la société pour un montant de 8.317.261 DT et les frais liés à l'opération d'augmentation de capital réalisée en 2020 pour un montant de 1.800.000 DT.

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2020 à un solde net de 103.217.854 DT, contre 90.984.873 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 12.232.981 DT. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Pièces de rechanges	20 437 940	18 357 934
Produits finis Agrégats	942 986	1 109 306
Produits semi-finis Agrégats	39 729 106	34 082 578
Stocks Ciments	2 794 471	3 445 200
Matières premières Ready Mix	94 700	88 590
Stocks matières premières cimenterie	4 644 867	2 492 847
Stocks Clinker	33 201 462	28 663 667
Emballages	2 045 127	3 217 556
Total	103 890 659	91 457 678
Moins : Provision pour dépréciation	-672 805	-472 805
Total net	103 217 854	90 984 873

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2020 à un solde net de 49.211.302 DT, contre 36.401.544 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 12.809.758 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Clients Agrégats	21 458 528	19 087 404
Clients Ciments	3 957 166	2 771 068
Clients Ready mix	2 658 389	2 936 550
Clients Douteux	4 734 322	3 105 388
Clients, effets à recevoir	11 447 281	8 051 394
Clients, chèques à l'encaissement	9 689 937	3 555 128
Total brut	53 945 623	39 506 932
Moins : Provision pour dépréciation	- 4 734 321	- 3 105 388
Total net	49 211 302	36 401 544

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020, à 67.690.314 DT, contre 25.119.327 DT à la clôture de l'exercice 2019 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Etat impôts et taxes AAC	13 867 870	13 349 008
BINA Trade (voir note 27)	1 739 979	1 561 287
Créance sur des parties liées (voir note 27)	765 069	770 068
Produits à recevoir	50 106 881	8 232 547
Charges constatées d'avance	1 230 416	1 226 318
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
Total brut	68 130 359	25 559 372
Moins : provision pour dépréciation	-440 045	-440 045
Total net	67 690 314	25 119 327

* Ce montant correspond essentiellement au produit à recevoir au titre de l'affaire de surfacturation et les litiges avec les constructeurs de la cimenterie (cf note explicative II-1).

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent à la clôture de l'exercice 2020 un total de 10.894.547 DT, contre 5.619.891 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Placements en titres SICAV	2 721 458	-
Placements en titres	1 549 244	-
Banques (a)	3 765 327	2 428 207
Blocage et déblocage	2 839 209	3 178 093
Caisses	19 309	13 591
Total	10 894 547	5 619 891

(a) Le détail est le suivant :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Banque de Tunisie	926 237	625 900
Banque Tuniso-Koweitienne	490 561	56 193
Banque de Tunisie et des Emirats	862 103	700 000
Attijari Bank	263 142	-
Al Baraka Bank	17 677	6 669
Banque Nationale Agricole	247 592	-
Zitouna Bank	22 381	37 053
QNB	153 631	-
TSB	44 186	1 001 338
BH Bank	731 217	-
North Africa International Bank	5 688	-
UIB	912	1 055
Total	3 765 327	2 428 207

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent (135.979.012) DT au 31 décembre 2020, contre (89.174.206) DT au 31 décembre 2019. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Capital social	343 624 940	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	151 619 117	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	-95 259 646	-87 739 148
Amortissements différés	-285 768 020	-241 977 767
Total capitaux propres avant résultat de la période	116 614 426	-37 863 455
Résultat de l'exercice	19 364 586	-51 310 751
Total des capitaux propres	135 979 012	-89 174 206

La société Carthage Cement a procédé courant 2020 à une opération d'augmentation du capital social de 171.490.527 DT. Cette opération a abouti à la souscription de 171.490.527 actions nouvelles au prix d'émission de 1,200 DT chacune (soit 1 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT).

La structure du capital se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

Liste des actionnaires	Avant augmentation			Souscription en capital en DT	Après augmentation	
	Nombre d'action	Montant en DT	% de détention		Montant en DT	% de détention
BINA CORP	86 477 362	86 477 362	50,24%	51 669 246 ^(*)	138 146 608	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	10 819 622	6,29%	-	10 819 622	3,15%
El Karama Holding	-	-	-	5 193 383	5 193 383	1,51%
Banques	-	-	-	66 725 877	66 725 877	19,42%
Public	74 837 429	74 837 429	43,48%	47 902 021	122 739 450	35,72%
TOTAL	172 134 413	172 134 413	100,00%	171 490 527	343 624 940	100,00%

* Par conversion de compte courant (voir note 27)

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

(En dinars)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserve légale	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-53 460 640	-200 270 183	-75 986 092	-37 863 455
Affectation du résultat 2018	-	-	-	-	-34 278 508	-41 707 584	75 986 092	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-51 310 751	-51 310 751
Solde au 31 décembre 2019	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-87 739 148	-241 977 767	-51 310 751	-89 174 206
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	-7 520 498	-43 790 253	51 310 751	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	19 364 586	19 364 586
Augmentation de capital	171 490 527	-	34 298 105	-	-	-	-	205 788 632
Solde au 31 décembre 2020	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-95 259 646	-285 768 020	19 364 586	135 979 012

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

Banque	Solde au 31/12/2019				Mouvement de l'exercice						Solde au 31/12/2020	
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an (*)	Rééchelonnement	Reclassements LT/CT	Remboursements LT	Reclassements LT/CT	Rééchelonnement	Reclassements CT	Reclassements CT	Total en fin de période	Echéances à +1 an
Amen Bank	16 000 000	15 616 217	383 783	1 375 246	834 932	-	-	-	383 783	16 991 463	16 156 531	834 932
BTK	24 127 441	20 699 728	3 427 713	18 509 341	1 833 238	20 526 751	-	-	4 350 190	17 759 841	16 849 080	910 761
Attijari Bank	20 076 572	16 204 443	3 872 129	16 210 000	1 950 200	14 671 155	922 425	-	5 405 418	17 132 425	15 793 088	1 339 337
ATB	8 704 850	7 349 950	1 354 900	8 000 000	863 497	6 672 500	-	-	2 032 350	8 000 000	7 813 953	186 047
BH Bank	65 630 230	41 868 154	23 762 076	54 879 617	9 287 138	34 093 513	-	-	27 996 188	58 420 146	53 367 120	5 053 026
STB	51 304 035	35 522 260	15 781 775	53 116 048	8 071 823	29 712 325	-	-	21 628 555	53 079 202	50 854 160	2 225 042
BT	94 778 059	65 360 214	29 417 845	79 500 000	11 527 974	60 457 240	-	3 576 506	34 320 819	83 076 506	72 875 000	10 201 506
TSB	13 653 957	8 838 675	4 815 282	-	2407641	-	-	7 433 389	4 614 645	16 472 701	6 431 034	10 041 667
BNA	59 930 704	30 531 791	29 398 913	59 963 789	8 302 369	25 018 435	-	-	34 912 269	59 963 789	57 174 776	2 789 013
BIAT	23 811 765	14 882 353	8 929 412	23 300 000	2 523 791	13 394 118	-	-	10 417 647	23 300 000	22 264 444	1 035 556
BTL	17 863 607	9 477 175	8 386 432	22 500 000	2 366 371	7 735 804	858 000	-	10 578 356	22 907 446	21 875 000	1 032 446
BTE	11 616 706	5 074 007	6 542 699	9 336 055	543 644	4 530 363	-	-	7 086 343	9 336 055	9 336 055	-
Total des emprunts	407 497 926	271 424 967	136 072 959	346 690 096	50 512 618	216 812 204	12 790 320	163 726 563	386 439 574	350 790 240	35 649 334	

*Le montant des échéances à moins d'un an comprend le crédit de gestion de 1.440.000DT reclassée en 2020 parmi les échéances à moins d'un sur emprunts.

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2020 un solde de 4.358.185 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2021	1 394 557	1 024 513	370 044
2022	1 086 869	826 366	260 503
2023	893 595	729 543	164 052
2024	751 669	685 468	66 201
2025	231 489	220 547	10 942
Total général	4 358 185	3 486 443	871 742
Total à moins d'un an	1 394 557	1 024 513	370 044
Total à plus d'un an	2 963 628	2 461 930	501 698

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2020 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA**	23 227 401	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP*	-	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA**	29 049 955	29 049 955
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP*	-	35 664 442
Total	52 277 356	121 101 761

* Ce montant a été converti dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital

** Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II-1).

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2020 :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 194 453	1 815 233
Autres provisions pour risques et charges	2 869 231	2 394 311
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	5 064 945	5 210 805

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2020 un solde de 52.481.060 DT, contre 78.031.356 DT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Fournisseurs d'exploitation	33 295 649	25 808 429
Fournisseurs, effets à payer	18 541 828	35 057 365
Fournisseurs d'immobilisations	566 386	15 971 908
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	-17 271	1 099 186
Retenue de garantie	92 985	92 985
Total	52 481 060	78 031 356

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2020, un total de 163.195.027 DT, contre 163.323.648 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Clients, avances et acomptes	62 769 544	67 619 177
Etat impôts et taxes	72 669 524	55 216 314
Amende Exploitation carrière	87 769	832 823
Dette envers les parties liées (voir note 27)	42 592	42 592
Dette envers la CNSS	14 106 312	15 620 380
Personnel, charges à payer	10 045 921	7 828 019
Congés à payer	513 303	1 118 196
Dette envers El Karama Holding*	-	6 105 662
Autres passifs courants	2 683 182	3 372 032
Provisions pour risques et charges	275 820	3 168 444
Compte d'attente	1 060	1 060
Pénalités de retard sur impayés/Emprunts **	-	7 398 949
Total	163 195 027	168 323 648

- (*) Ce montant a été converti dans le cadre de l'opération de l'augmentation de capital.
(**) Ces pénalités ont été décomptabilisées suite au rééchelonnement des crédits bancaires réalisé en 2020.

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2020 un solde de 82.325.377 DT, contre 270.135.146 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	35 649 334	137 512 959
Echéances à moins d'un an sur crédits bails	1 024 513	923 395
Intérêts courus	7 412 533	35 350 735
Billet de trésorerie	3 250 000	1 000 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	18 047 000	23 529 000
Crédit financement devises	2 298 995	5 799 706
Concours bancaire (*)	14 643 002	66 019 351
Total	82 325 377	270 135 146

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2020 un solde de 14.643.002 DT contre 66.019.351 DT au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Banque de Tunisie	1 149 004	10 975 789
Arab Tunisian Bank	584 710	2 004 510
Attijari Bank	-	2 568 884
Banque Nationale Agricole	5 997 578	30 492 679
QNB	-	108 455
BH Bank	-	6 114 761
North Africa International Bank	-	1 464
Société Tunisienne de Banque	3 585 036	6 429 360
Amen Bank	2 293 013	2 486 585
BIAT	610 041	597 256
BTL	423 620	4 239 608
Total	14 643 002	66 019 351

B/ RESULTAT DE L'EXERCICE**NOTE N°17 : REVENUS**

Les revenus enregistrés en 2020 s'élèvent à 252.976.021 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Ventes des produits de carrière	14 445 718	20 598 351
Ventes de béton prêt à l'emploi	8 802 185	10 931 659
Ventes Clinker à l'export	4 534 080	12 612 431
Ventes ciments	222 410 288	201 931 304
Pompage et transport Béton	2 039 190	2 578 183
Chargements et transports Agrégat	568 617	888 564
Chargements et transports Ciment	175 943	54 125
Total	252 976 021	249 594 617

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Travaux piste carrière	1 987 742	266 737
Travaux préparatoires	2 083 981	2 053 942
Aménagements front	5 535 701	2 987 821
Aires de stockage	4 887 820	2 947 322
Production immobilisée Cimenterie	5 591	13 984
Production immobilisée Ready Mix	5 248	5 711
Total	14 506 083	8 275 517

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Explosifs	2 042 329	2 218 137
Gasoil et Lubrifiants	3 432 496	4 012 977
Pièces de rechange	14 775 148	16 868 169
Achats de matières premières Ready mix	428 713	723 461
Achats de matières consommables cimenterie	45 539 771	33 488 099
Achats emballages	15 430 698	20 193 734
Autres achats	6 769 275	6 150 258
Prestation O&M NLS*	-	23 264 553
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	40 841 881	73 856 572
Achats non stockés de matières et fournitures	1 016 464	1 251 677
Variation de stocks des pièces de rechange	-6 974 285	-11 385 649
Variation de stocks des matières premières Ready mix	-3 037	9 938
Variation de stock matière premières cimenterie	-971 676	-1 350 320
Total	122 327 777	169 301 606

*Arrivée à terme du contrat d'exploitation de la cimenterie en septembre 2019.

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Salaires et compléments de salaires	26 033 619	23 350 793
Cotisations sociales	5 327 574	4 919 328
Autres charges sociales	729 481	524 288
Total	32 090 674	28 794 409

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	342 451	265 566
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	39 444 736	42 262 459
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	2 539 503	1 262 094
Dotations / Reprises aux provisions pour risques et charges	-145 860	1 173 778
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 854 719	867 334
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	200 000	-
Reprises sur provisions et amortissements	-3 121 142	-4 602
Total	41 114 407	45 826 629

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Loyers et charges locatives	4 728 126	3 861 219
Entretiens et réparations	6 583 054	2 308 371
Assurances	2 111 616	2 194 432
Études, recherches et divers services extérieurs	117 352	84 328
Jetons de présence	106 500	2 500
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>13 646 648</u>	<u>8 450 850</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 217 733	1 367 280
Publicités, publications, relations publiques	76 935	12 462
Déplacements, missions et réceptions	540 300	431 998
Dons et subventions	703 482	427 470
Transports	2 998 634	4 184 474
Frais postaux et de télécommunications	359 426	206 029
Services bancaires et assimilés	1 537 651	1 126 504
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>7 434 161</u>	<u>7 756 217</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	282 212	591 658
T.C.L	143 372	125 124
Droits d'enregistrement et de timbres	98 838	9 933
Autres impôts et taxes	149 628	120 962
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>674 050</u>	<u>847 677</u>
Transfert de charges (autres charges)	-28 418	-28 502
Total des autres charges d'exploitation	21 726 441	17 026 242

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	-	8 851 836
Intérêts sur emprunts	32 177 400	39 783 933
Intérêts sur leasing	177 799	224 207
Agios débiteurs	3 143 344	3 579 930
Frais d'escomptes	10 094 227	11 255 781
Pertes de change	23 365	-846 424
Pénalités de retards	11 388 277	9 856 057
Total	57 004 412	72 705 320

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	148 320	-
Produits sur les placements	49 244	-
Produits financiers	512 591	18 683
Total	710 155	18 683

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Remboursement Assurance	448 009	82 064
Vente conteneurs et palettes	19 266	320 256
Autres gains ordinaires	19 603 683*	105 043
Vente déchets Ciment	9 538	16 265
Total	20 080 496	523 628

*** Ce montant correspond principalement au gain enregistré suite à l'affaire de surfacturation et le litige avec NLS (voir note II)**

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Pénalités de retard sur dettes fiscales et sociales	-3 091 384	-1 301 778
Autres pertes ordinaires	-339 152	-383 848
Total	- 3 430 536	- 1 685 626

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital. De même il y a eu la suspension des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA (Cf note explicative II-1).

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2020 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	-	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955	29 049 955
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	-	35 664 442
Total	52 277 356	121 101 761

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Par ailleurs, la société BINA TRADE a facturé en 2020 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 49.880 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 154.355 DT au 31 décembre 2020.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2020 à 20.430.680 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
Traites impayées	16 777 390	14 841 590
Factures impayées	931 830	2 867 630
Autres créances	1 739 979	1 561 286
Chèques en coffre	1 135 836	1 135 836
Total des créances BINA TRADE	20 585 035	20 406 342
Solde fournisseur BINA TRADE	-154 355	-360 010
Solde BINA TRADE net	20 430 680	20 046 332

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2020 s'élève à un montant hors taxes de 652.167 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} août 2016.

- Au cours de l'exercice 2020, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en TTC de 49.297 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est nul DT au 31 décembre 2020.

4- EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an.

En 2020, le solde de la dette y compris les intérêts non encore payés nets d'impôts ont été convertis dans le capital social à hauteur 5.193.383 DT en nominal et 1.038.676 DT comme prime d'émission.

5- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-20</u>	<u>31-déc-19</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	136 481	141 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	765 069	770 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2020 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 136.481 DT au 31 décembre 2020.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2020. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2020.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2020.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2020.

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	261 960
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	564 826 799
*Nantissement	560 468 434
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	35 256 997
d) Impayés Commerciaux non débités	
TOTAL	1 160 814 190
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	11 510 000
TOTAL	11 510 000

Note 29 : Evènements postérieurs à la date de clôture :

Carthage Cement a participé à hauteur de 49% dans le capital d'une nouvelle société basée en Italie (centre de broyage) en association avec son client PETROCEM. Le capital social de cette nouvelle société s'élève à 100.000 €.

Etant donné, qu'au 31 décembre 2020, les procédures juridiques de création de cette nouvelle société demeurent en cours, la participation dans capital ladite société n'a pas été enregistrée dans l'actif de Carthage Cement.

Il est à noter que la société Carthage Cement a conclu un contrat d'export de clinker et de ciment en vrac avec la société PETROCEM, le chiffre d'affaires réalisé en 2020 avec cette société s'élève à 2.220.951 TND.

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2020 :

PRODUITS	31/12/2020	31/12/2019	CHARGES	31/12/2020	31/12/2019	SOLDES		31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	276 857 295	284 060 260	Coût d'achat des marchandises vendues	122 327 777	169 301 606	Marge commerciale		154 529 518	114 758 654
Marge commerciale	154 529 518	114 758 654	Autres charges externes	21 052 391	16 178 565	Valeur ajoutée		133 477 127	98 580 089
Valeur ajoutée	133 477 127	98 580 089	Impôts et taxes	674 050	847 677				
			Charges de personnel	32 090 674	28 794 409	Excédent brut d'exploitation		100 712 403	68 938 003
Excédent brut d'exploitation	100 712 403	68 938 003	Autres pertes ordinaires	3 430 536	1 685 626				
Autres gains ordinaires	20 080 496	523 628	Charges financières	57 004 412	72 705 320				
Produits financiers	710 155	18 683	Dotations aux amortissements et aux provisions	41 114 407	45 826 629	Résultat des activités ordinaires		19 364 586	-51 310 751
			Impôts sur sociétés	589 113	573 490				
Résultat des activités ordinaires	19 364 586	-51 310 751	Pertes extraordinaires	-	-	Résultat net après modification comptable		19 364 586	-51 310 751

